

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VALENCIENNES

Le Maire de Valenciennes
Président du C.C.A.S.

à

Madame Isabelle SAVARY
Trésor Public
Responsable
Service de Gestion Comptable de Valenciennes
Rue Raoul Follereau
BP 10439
59322 VALENCIENNES CEDEX

Valenciennes, le

27 FEV. 2026

Objet : Val'Gym

Madame la Responsable,

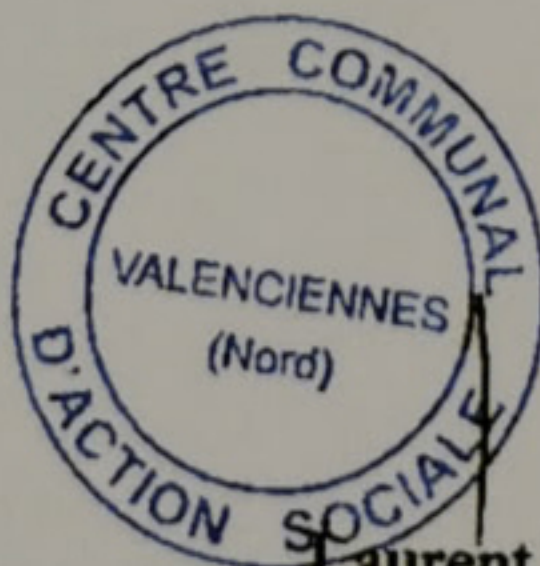
L'association Val'Gym est actuellement redevable au CCAS de Valenciennes du paiement des fluides et d'un loyer, conformément à la convention d'occupation des locaux du CCAS cosignée le 1^{er} septembre 2019.

A ce jour les titres référencés 171, 172, et 223 (exercice 2025) sont émis, mais non recouvrés ; d'autres titres suivront conformément à ladite convention.

Je me permets par ce message de vous demander la suspension des poursuites que vous avez mises en œuvre sur ces titres déjà émis, mais aussi sur ceux à venir. Je vous propose d'agir ainsi jusqu'au 31 mai 2026.

Prochainement, une délibération du CCAS viendra annuler l'intégralité des titres émis.

Je reste attentif au traitement bienveillant que je me permets de solliciter de votre part, et je vous assure, Madame la Responsable, de ma très sincère estime.



Laurent DEGALLAIX
Président du C.C.A.S.